

Circulaire d'information

INFCIRC/766

3 août 2009

Distribution générale

Français

Original : Anglais, Russe

Communication des missions permanentes de la Fédération de Russie et des Etats-Unis d'Amérique concernant une déclaration commune sur la coopération nucléaire

Le Secrétariat a reçu des missions permanentes de la Fédération de Russie et des Etats-Unis d'Amérique une communication à laquelle était joint le texte de la déclaration commune des Présidents de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique sur la coopération nucléaire, publié le 6 juillet 2009 à Moscou.

Conformément à la demande formulée dans ladite communication, la déclaration susmentionnée est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

6 juillet 2009

**Déclaration commune du Président Barack Obama des États-Unis d'Amérique et
du Président Dmitri Medvedev de la Fédération de Russie sur la coopération nucléaire**

Les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie confirment leur détermination à renforcer leur coopération pour empêcher la prolifération des armes nucléaires et faire cesser les actes de terrorisme nucléaire. Nous avons une responsabilité particulière en matière de sécurité des armes nucléaires. Nous reconfirmons que la sécurité des installations nucléaires aux États-Unis et en Russie est conforme aux prescriptions en vigueur, mais nous insistons sur le fait que les exigences de sécurité nucléaire doivent être constamment renforcées. Nous continuerons de coopérer pour que, grâce au contrôle efficace des exportations, il soit possible de faire en sorte que des matières, des équipements et des technologies nucléaires ne tombent pas entre les mains d'acteurs non autorisés par l'État, et d'empêcher leur utilisation de toute manière qui soit contraire aux obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

En prenant appui sur les efforts communs consentis, l'expérience acquise et les résultats obtenus, et afin de concrétiser les accords que nous avons conclus à Londres le 1er avril 2009, nous déclarons notre intention d'élargir et d'approfondir la coopération à long terme pour renforcer encore le niveau de la sécurité des installations nucléaires dans le monde entier, notamment par la réduction au minimum de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi dans des applications civiles et par la consolidation et la conversion de matières nucléaires. Nous réaffirmons en outre notre engagement à détruire les stocks existants de matières de qualité militaire excédentaires par rapport aux besoins de défense, conformément aux obligations qui nous incombent en vertu de l'article VI du TNP.

Les deux parties demeurent résolues à exécuter l'Accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la Fédération de Russie, relatif à la gestion et la neutralisation du plutonium spécifié comme n'étant plus requis à des fins militaires et à la coopération dans ce domaine, qui a été conclu pour neutraliser 34 tonnes chacun de plutonium de qualité militaire aux États-Unis et en Russie. Les parties reconnaissent que la mise en œuvre efficace de leurs programmes respectifs dépendra de la future affectation de crédits.

Les deux parties demeurent attachées aux initiatives en matière de sécurité nucléaire lancées en 2005 qui prévoient notamment le rapatriement de combustible usé à l'uranium hautement enrichi (UHE). Pour compléter ces travaux, nous nous efforcerons, conjointement et en collaboration avec d'autres nations, de réexpédier le combustible à l'UHE des réacteurs de recherche conformément au calendrier convenu, mettant ainsi en pratique les objectifs de la non-prolifération nucléaire. Nous continuerons, en coopération avec d'autres nations, de sécuriser et d'éliminer les stocks excédentaires de matières nucléaires sensibles du point de vue de la prolifération à l'échelle mondiale.

Nous continuerons de coopérer dans le cadre de la mise au point de nouveaux types de combustible à l'uranium faiblement enrichi (UFE), en vue d'une conversion possible des cœurs de réacteurs de recherche dans des pays tiers, et dans le cadre d'études de faisabilité réalisées pour étudier la possibilité de convertir ces différents réacteurs aux États-Unis et en Russie. Nous prenons note de l'importance que revêt la réduction au minimum de l'utilisation d'UHE dans des applications civiles et appuyons ces efforts dans toute la mesure du possible, chaque fois que cela est faisable.

Pour améliorer encore le niveau de sécurité nucléaire et lutter contre les menaces existantes et émergentes, nos experts continueront de renforcer les systèmes de protection physique dans les installations nucléaires et veilleront à ce que ces améliorations s'inscrivent dans la durée. Nous améliorerons en permanence la protection physique, la comptabilité et le contrôle des matières nucléaires et des substances radioactives, ainsi que les qualifications des professionnels.

Mettant à profit notre excellente coopération bilatérale dans le domaine de la sécurité nucléaire et les compétences de nos deux pays dans ce domaine, nous contribuerons ensemble au renforcement de la capacité d'autres nations de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU en ce qui concerne la non-prolifération des armes de destruction massive.

Nous exprimons notre désir mutuel de développer des moyens de lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires et de substances radioactives aux frontières de nos pays.

Reconnaissant l'importance du rôle joué par les garanties pour promouvoir la confiance dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et faire face aux menaces que constitue la prolifération, nous œuvrerons ensemble pour développer des possibilités de coopération bilatérale et multilatérale et renforcer l'efficacité et l'efficience générales du système des garanties internationales.

Nous avons une vision commune de la croissance d'une énergie nucléaire propre, sûre, sécurisée et d'un coût abordable à des fins pacifiques. Nos nations ont beaucoup à offrir, en collaboration avec d'autres États, à la communauté internationale dans ce domaine, en axant des efforts supplémentaires sur les éléments suivants :

- Mise au point de systèmes d'énergie nucléaire projetés et innovants ;
- Recherche de méthodes et mécanismes pour la fourniture de services du cycle du combustible nucléaire fiables ;
- Recherche d'approches internationales pour la mise en place de services du cycle du combustible nucléaire de sorte à sécuriser le régime de non-prolifération des armes nucléaires ;
- Amélioration du système des garanties internationales.

Comme cela a été précisé à Londres le 1^{er} avril 2009, les États-Unis et la Russie œuvreront en faveur de l'entrée en vigueur de l'Accord bilatéral de coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire, qui constituera la base de cette coopération et d'autres types de coopération.

Nous saluons le développement et le renforcement de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, qui a tenu la cinquième réunion des nations partenaires les 16 et 17 juin 2009 à La Haye, et sommes pleinement déterminés à poursuivre des activités communes afin d'intensifier les efforts nationaux et collectifs déployés pour lutter contre la menace du terrorisme nucléaire. A cette fin nous prendrons, de concert, des mesures concrètes, au nombre desquelles figure la tenue, à l'échelle mondiale, d'ateliers régionaux sur les meilleures pratiques dans le domaine de la sécurité nucléaire, pour renforcer la coopération internationale dans la mise en œuvre de cette initiative.